



## Association Syndicale de Grand Village

1 bis rue de Jouarre – 77240 Vert Saint Denis

Tel : 01 60 65 49 93

Notre site internet : <https://www.asl-grandvillage.fr>

Chers nouveaux arrivants,

Vous venez d'emménager à Grand Village, ensemble de jolies maisons de style Ile de France, à cheval sur les communes de CESSON et de VERT SAINT DENIS.

Bienvenue dans notre communauté urbaine « implantée à la campagne ».

Vous avez peut-être, comme beaucoup d'entre nous, eu le coup de foudre pour vous fixer pour toujours (ou pour un peu moins longtemps) dans ce site privilégié né en 1967 sur des prés traversés par le rû de Balory, sinueux, bordé d'arbres majestueux ou ancestraux.

Des espaces verts spacieux, fleuris, accueillants font le charme des promenades sur les « sentiers roses » et des jeux des enfants.

Dès le début, les propriétaires ont pris en charge l'agrément de leur cadre de vie. Ils ont créé l'Association Syndicale de Grand Village dont, après l'acquisition d'une maison, vous faites statutairement partie.

C'est un statut qui comporte une participation financière à l'entretien des parties communes : il s'agit des charges trimestrielles, modestes par rapport à celles qui existent ailleurs.

C'est aussi, nous l'espérons, copropriétaire ou non, une adhésion à cette vie agréable, avec le souci d'entretenir des relations de bon voisinage et de respecter l'environnement.

Le bureau de notre Association gère bénévolement mais de son mieux, outre les espaces verts les problèmes qu'engendre la vie collective et les rapports avec les communes.

Le règlement interne et les statuts de Grand Village sont à votre disposition. (**Onglet : Documents**)

La lecture, sans doute un peu fastidieuse, peut vous éclairer sur les efforts qui ont été faits et sont faits pour préserver, voire améliorer, notre cadre quotidien.

Près de chez vous, vous trouverez les écoles, les collèges, les lycées, les zones marchandes...

Bienvenue encore une fois et long séjour heureux parmi nous.

Les membres du Comité syndical